

des Princes &c. Octobre 1713. 283

Réponse de Sa M. T. C.

Trés-chers, grands Amis, Alliez, &
Confederez.

Vos sentimens pour nous & pour le main-
tien de la paix sont si bien exprimez. *Lettre du*
dans la lettre que vous nous avez écrite le Roi T. C. aux
21. du mois dernier, que vous n'y pouvez rien Etats Géné-
ajouter qui nous fût plus agréable que vôtre raux.
empressement à nous en assurer, sans attendre
le départ des Ambassadeurs extraordinaires
que vous avez dessein d'envoyer incessamment
auprès de nous. Nous voulons aussi prévenir
le compte qu'ils vous rendront de l'affection
que nous avons pour vous: & dès à present
nous vous assurons avec autant de plaisir que
de sincerité, que nous reprenons les anciens
sentimens que nous avons eus, aussi bien que
les Rois nos Predecesseurs, pour vôire Repu-
blique; que nous contribuerons de tout nôtre
pouvoir à son repos & à ses avantages, &
que nous prétendons répondre aux souhaits que
vous faites pour nôtre conservation, en entre-
tenant desormais avec vous une union con-
stante, & capable d'effacer le triste souvenir
des divisions passées. Sur ce, nous prions Dieu
qu'il vous ait, très chers, grands Amis, Al-
liez & Confederez, en sa sainte garde. Ecrit
à Marly le 3. Août 1713. Vôire très bon Ami,
Allié & Confederé. Signé LOUIS, & plus
bas COLBERT.

III. Mrs. les Etats Généraux, ou leurs
Députez établirent des Bureaux à Menin,
Tournay, & dans les autres Places de la
fron-